



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2019

1ère session ordinaire de 2019

25 à 26 d'Aprile

25 et 26 avril

2019/O1/038

MOTION

Motion déposée par Julien PAOLINI au nom du groupe FEMU A CORSICA

Objet : Baisse des crédits alloués au dispositif garantie jeunes des missions locales

VU la motion 2018/O2/075 relative à la menace de fusion des Missions Locales au sein de Pôle emploi, adoptée par l'Assemblée di Corsica lors de la session des 25 et 26 octobre 2018 ;

CONSIDERANT que la Corse est touchée par des taux importants de décrochage scolaire et de chômage chez les jeunes (environ 30 %), parmi les plus élevés de France pour les 15-24 ans ;

CONSIDERANT que la lutte contre la pauvreté des jeunes est au cœur des politiques publiques menées par la Cullettività di Corsica ;

CONSIDERANT les dispositifs mis en place par la Cullettività di Corsica en matière d'accès à la formation et à l'emploi des jeunes ;

CONSIDERANT que les Missions Locales de Corse sont des acteurs majeurs du service public territorial pour l'insertion et l'accompagnement des jeunes vers l'emploi, l'alternance, la formation et/ou l'immersion professionnelle ;

CONSIDERANT que la Garantie Jeunes est une mesure en faveur de l'emploi des jeunes qui offre la possibilité aux 16-25 ans en situation de précarité de bénéficier d'un accompagnement personnalisé durant une année afin de construire un projet professionnel ;

CONSIDERANT que les Missions Locales de Corse ont accompagné 5 666 jeunes en 2018, dont 466 avec le dispositif Garantie Jeunes ;

CONSIDERANT l'importance du dispositif Garantie Jeunes dont l'efficacité se traduit sur le territoire insulaire par environ 80 % de jeunes accompagnés ayant eu accès à un emploi ;

CONSIDERANT que bien que la Cullettività di Corsica participe au financement des Missions Locales de manière conséquente, ces dernières restent fortement dépendantes des dotations de l'Etat ;

CONSIDERANT que la Corse est sous dotée par rapport à des territoires comparables et que par conséquent les Missions Locales de Corse rencontrent de grandes difficultés de financement ;

CONSIDERANT la volonté exprimée par le Gouvernement de baisser de 50 % les crédits attribués au dispositif Garantie Jeunes, soit une baisse de 60 millions d'euros au niveau national ;

CONSIDERANT que cette baisse, estimée à environ 300 000 € au niveau insulaire, mettrait en péril le dispositif Garantie Jeunes et donc l'accompagnement de centaines de jeunes vers l'emploi ainsi que le maintien des emplois au sein des Missions Locales ;

CONSIDERANT le courrier de Monsieur Jean-Patrick GILLE, Président de l'Union Nationale des Missions Locales (UNML), adressé au Président de la République le 1er avril 2019, qui demande notamment un éclaircissement des règles de paiement de l'accompagnement de la Garantie Jeunes ;

CONSIDERANT que les quatre Présidents des Missions Locales de Corse ont récemment alerté le gouvernement sur les conséquences néfastes d'une diminution des montants alloués à la Garantie Jeunes ;

CONSIDERANT que le Président de la République Emmanuel MACRON a indiqué lors d'un grand débat de Cuzzà que des solutions pourraient être trouvées pour conserver le niveau de dotation allouées aux Missions Locales de Corse ;

L'ASSEMBLEE DE CORSE

PARTAGE les inquiétudes exprimées par les Présidents des Associations Régionales des Missions Locales (ARML) sur le risque de cessation de paiement qui menace à la fois l'avenir de certaines structures et les emplois de salariés ;

ALERTE le gouvernement sur les conséquences de décisions qui remettraient en cause les moyens alloués aux Missions Locales de Corse pour la mise en œuvre des dispositifs publics d'accès des jeunes à l'emploi et à l'autonomie ;

MANDATE le Président du Conseil Exécutif de Corse pour qu'il entame des discussions avec le gouvernement afin que la dotation relative au dispositif Garantie Jeunes soit maintenue.